



Faculté de Paris

Licence d'Etat

- Faculté de théologie protestante de Paris et Université de Strasbourg (Faculté de Théologie protestante) -

Les étudiants inscrits à la Faculté de Paris peuvent obtenir le **diplôme d'Etat de licence en Théologie protestante décerné par la Faculté de théologie de Strasbourg**.

Les étudiants suivent le cursus de la faculté de Paris, valident les cours et passent les examens de Licence à Paris. Au terme de leurs études et après validation de leurs travaux, les étudiants recevront le diplôme de Licence de la faculté de Paris et celui de Strasbourg.

C'est l'unique possibilité, pour les étudiants de l'IPT, d'obtenir une Licence d'Etat, diplôme ouvrant notamment l'accès aux concours nationaux (fonction publique, écoles de journalisme, bibliothèques, etc.) et facilitant le passage vers d'autres cursus d'études dans l'Université française, en cas de changement d'orientation.

Toutes les inscriptions se font à Paris

Les étudiants intéressés doivent remplir un formulaire d'inscription de l'Université de Strasbourg (formulaire remis au secrétariat de l'IPT / Paris à partir de juin), fournir les pièces indiquées au formulaire, et régler les frais d'inscription correspondants (50% du montant de Strasbourg, soit **117,07 €*** ; ce chèque doit être à l'ordre de « IPT-Paris »).

Les étudiants doivent prendre l'inscription chaque année, dès la première année de Licence.

Date limite des inscriptions :

1^{ère} année de licence et Réinscription : 7 octobre 2011.